

20, rue Euler - 75008 Paris - Tél : 01 40 67 17 17
 Fax : 01 40 67 76 17 - arthemis-avocats@wanadoo.fr - Palais B 110

ARThemis
 Société d'Avocats

Arezki BAKI

Avocat au barreau
 D.U.S. Entreprises et Administrations
 Membre de l'Ordre des Avocats
 des Procureurs Collaborateurs

Stéphane MILLAT

Avocat au barreau
 D.U.S. Droit des Produits de Santé

Houcine BAROI

Avocat au barreau
 D'Associations

Pierre RIBETTO

Avocat
 D.U.S. Droit Notarial

Stéphane CIRRODE

Avocat

782
 27 FEV. 2015

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
13^{ème} CHAMBRE CORRECTIONNELLE
Section 2
 4, boulevard du Palais
 75001 PARIS

Paris, le 26 février 2015

AFF : VAN ERPE/MP
N/REF : AB/AB/JA - 20080039
V/REF : n° Parquet 06333074008
Audience du 10 mars 2015 à 13H30

Monsieur le Président,

Je vous écris en ma qualité de conseil de Madame Gilberte VAN ERPE.

Comme mon confrère Teddy COHEN vous en a déjà informé, notre cliente a été victime le 27 novembre 2014 d'un accident vasculaire cérébral, ayant altéré son état de santé physique et mental, et notamment ses facultés à communiquer et sa capacité à se remémorer des faits passés.

Les documents médicaux et le certificat établi par le Docteur LAFRANQUE qui vous ont été transmis, sont particulièrement éloquentes sur l'état de santé de ma cliente qui se trouve désormais dans l'incapacité totale de se présenter aux audiences pour être entendue.

Eu égard à son état de santé, je ne puis lui demander un pouvoir pour la représenter et assurer la défense de ses intérêts.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir excuser mon absence aux audiences du 10 au 13 mars prochain.

Bien entendu, j'adresse copie de la présente à mes contradicteurs.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Arezki BAKI


